



## CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 6 août 2018

Le 6 août deux mil dix-huit à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1<sup>er</sup> août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROYOUX, Maire.

Mr Dubois est élu Secrétaire de séance.

**Présents :** Mme Bonnet-Njamkepo. Mrs Royoux, Dubois, Bourdonnay, Verdier, Challos, Damaz.

**Absents :** Mrs Herreman, Dutailly, Quintric. Mmes Sirieix, Desplat, Gillot.

### 2018 / 55 – APPROBATION DU CHOIX DU MARCHÉ POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Vu les travaux de la commission d'appel d'offres réunie le 25 juillet 2018,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- de retenir la proposition de l'entreprise ci-après :

Nom de l'entreprise
Yvelines Restauration

- d'autoriser Mr le Maire à signer l'acte d'engagement.

Voté à l'unanimité.

### 2018 / 56 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION

Afin de sécuriser la voie publique, les établissements scolaires (école primaire et maternelle) et les commerces du centre bourg, il devient nécessaire d'équiper notre commune d'une vidéo protection.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de demander une subvention :

- auprès de l'agglomération d'Evreux, au titre des Fonds de Concours 2018,
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Le montant total des travaux s'élève à 34 711.74 € HT.

Voté à l'unanimité.

### 2018 / 57 – CREATIONS DE DEUX REGIES DE RECETTES FINANCIERES POUR LES REDEVANCES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à créer deux régies financières pour la gestion et l'encaissement :

- des paiements de restauration scolaire (Régie 68).
- des paiements de locations de la salle des fêtes (Régie 70).

Voté à l'unanimité.